Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresurlesman00dufr

MÉMOIRE
SUR
LES MANUSCRITS
DE
M. DU CANGE.

M. DCC. LII.

[Du Fresne d'Aubigny]

MÉMOIRE
SUR
LES MANUSCRITS
DE
M. DU CANGE.

CHARLES DU FRESNE SIEUR DU CANGE, né à Amiens le 18. Décembre 1610. a rempli une carrière de 78. années par une multitude de Travaux Littéraires, dont le nombre paroîtroit incroyable, si les Originaux, tous écrits de sa main, n'étoient point encore en état d'être montrés. On trouve réunis dans ses Ouvrages les caractères d'un Historien consommé, d'un Géographe exact, d'un Jurisconsulte profond, d'un Généalogiste éclairé, d'un Critique sage, d'un Antiquaire sçavant, & pleinement versé dans la connoissance des Médailles & des Inscriptions. Il sçavoit presque toutes les Langues : il possédoit à fond les Belles-Lettres ; & il avoit puisé dans un nombre infini de Manuscrits & de Piéces originales, des connoissances sur les Mœurs & sur les Usages des siécles les plus obscurs. Les doctes Préfaces de ses Glossaires sont encore preuve d'un génie philosophique, & sont en leur genre, ce qu'on peut lire de plus beau pour le fond & pour le style.

Ces mêmes Glossaires ont frappé M. Bayle d'une si grande admiration, qu'il en a témoigné sa surprise en ces termes : (*a*) » Où » est le sçavant parmi les Nations les plus fameuses pour l'assiduité » au travail, & pour la patience nécessaire à copier & à faire des » extraits, qui n'admire là-dessus les talens de M. du Cange, » & qui ne l'oppose à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce » genre-là ? Si quelqu'un ne se rend pas à cette considération gé- » nérale, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri :* qu'il feuillete » ces Dictionnaires, & il trouvera, pour peu qu'il soit connois- » seur, qu'on n'a pû les composer, sans être un des plus laborieux » & des plus patiens hommes du monde. »

Qu'auroit donc dit ce fameux Critique, s'il eût connu cette quantité prodigieuse de Manuscrits de toute espéce ? N'auroit-il pas ajoûté au juste tribut de louanges dûës à la vaste érudition de M. du Cange, qu'il falloit encore admirer en lui un Génie éclairé & étendu, un Citoyen modeste, & uniquement occupé de l'honneur de sa Patrie; qui lui a consacré, sans aucune vûe de récompense, les travaux de sa vie entiére ; enfin un homme capable du plus beau projet littéraire qui ait jamais été imaginé ? C'est ce que nous allons tâcher de mettre dans tout son jour, après avoir dit un mot du recouvrement de ces mêmes Manuscrits.

Après la mort de M. du Cange, arrivée le 23. Octobre 1688. ses Livres & Manuscrits, même ses Autographes, passérent à Philippe du Fresne, son fils aîné, homme instruit, & qui mourut quatre ans après, le 22. Juin 1692. sans avoir été marié. François du Fresne son frere, & deux sœurs, recueillirent sa succession. La Bibliothéque fut alors vendue, & l'on a une juste raison

(*a*) Préf. au Dict. de Furet. Edit. de 1691. *p.* 2. *sub fin.*

de croire que tous les Manuſcrits furent achetés par M. l'Abbé de Camps qui n'en fit aucun uſage. Le Pere le Long n'a fait mention que d'un de ces Manuſcrits, dont il a rapporté ſeulement le titre (*b*). François du Freſne s'étoit réſervé un exemplaire du Ville-Hardouin, préparé pour une ſeconde édition ; le Manuſcrit des Comtes d'Amiens, & des Comtes de Ponthieu ; un Porte-feuille contenant les Titres de l'Hiſtoire de Picardie, & nombre de papiers regardés comme inutiles, & qui ſont reſtés dans l'oubli juſqu'à ſa mort arrivée le 15. Janvier 1736.

La mémoire de M. du Cange étoit donc réduite à la célébrité ſi juſtement méritée par ſes Ouvrages imprimés, lorſque Jean-Charles du Freſne d'Aubigni, ſon arriére-neveu, parcourant (vers 1735.) la Bibliothéque des Hiſtoriens de France du P. le Long, y trouva N°. 16236. l'indication d'un Manuſcrit ſous ce titre : » Hiſ» toire des Principautés & des Royaumes de Jéruſalem & d'Ar» ménie, & des Familles qui les ont poſſédés, par Charles du » Freſne du Cange, in-folio : cette Hiſtoire eſt conſervée dans » la Bibliothéque de M. l'Abbé de Camps. »

Il lut auſſi dans la Bibliothéque Eccléſiaſtique de M. du Pin, XVII. ſiécle, tom. 3. p. 423. que M. du Cange dans ſa jeuneſſe avoit formé, pour ſon uſage, une Carte généalogique des Rois de France.

Ces deux indications lui firent penſer qu'il reſtoit encore des Ouvrages inconnus. Il apprit que les Manuſcrits de M. du Cange avoient été vendus à deux repriſes. Vers 1715. ou 1716. M. l'Abbé de Camps, lors vivant, vendit à M. Mariette, Libraire, ſa Bibliothéque, avec une portion des Manuſcrits de M. du Cange, leſquels furent achetés dans le moment même, par or-

(*b*) Voyez ci-deſſous.

dre de M. le Baron de Hohendorff, pour le Prince Eugène. Après la mort de M. l'Abbé de Camps, arrivée le 15. d'Août 1723. M. l'Abbé Denison, son neveu, Chanoine de Notre-Dame, trouva dans la maison les restes de ces Manuscrits : il en proposa l'acquisition au même M. Mariette (ce sont ceux qui ont passé chez M. d'Hozier). M. d'Aubigni s'adressa d'abord à M. d'Hozier, & après plusieurs conversations, il comprit que sa politesse & sa générosité l'auroient porté à lui remettre le tout, ou partie de ce qu'il possédoit de ces Manuscrits, s'ils n'eussent été employés sur l'Inventaire fait après le décès de Me. son épouse, dont il devoit compte à Mrs. ses enfans. M. d'Aubigni obtint alors l'intervention de M. le Chancelier, à qui M. d'Hozier remit trois volumes des Recueils de M. du Cange, marqués sur le dos des Lettres *C, D, E*; un Porte-feuille, valeur de deux volumes, contenant une grande partie d'un Ouvrage que M. du Cange nommoit : *Catalogues Historiques*; plusieurs Piéces détachées, & enfin le prétieux Manuscrit des Familles d'Orient, cité par le P. le Long. M. le Chancelier eut la bonté de remettre tous ces volumes à M. d'Aubigni, en l'assûrant, avec cette affabilité qui lui étoit familiére, qu'il pouvoit l'employer sur ce sujet en toute occasion.

L'année suivante 1736. François du Fresne étant décédé le 15. Janvier, M. d'Aubigni acquit à son Inventaire, parmi les Livres & Manuscrits qui s'y trouvérent, tous ceux où il apperçut de l'écriture de M. du Cange. Il eut tout lieu de se féliciter de ses soins : car ayant emporté quantité de choses qui ne sembloient mériter que le rebut, il en a tiré, après un long examen, le fond d'un Nobiliaire historique de la France, d'un Traité du Droit des Armoiries, & d'autres Ouvrages importans ; même

les Titres domestiques de la Famille de M. du Cange ; & ceux de la Famille de Rely, qui étoit le nom de sa mere.

Le Manuscrit des Comtes d'Amiens, avec le Porte-feuille des Titres, demeura encore entre les mains du fils de François du Fresne. M. d'Aubigni informé qu'il écoutoit des propositions que lui faisoient des Anglois pour l'acquisition de ce Manuscrit, lui offrit beaucoup plus, & en argent comptant, que ce que les Anglois lui proposoient, sous condition expresse & absolue de lui remettre tout ce qu'il auroit de Manuscrits & d'Imprimés où se trouveroit de l'écriture de M. son grand Pere. La proposition fut acceptée, M. du Cange remit le volume en question, des Comtes d'Amiens & de Ponthieu, le Porte-feuille contenant les Titres pour l'Histoire de Picardie, & de plus une Histoire des Evêques d'Amiens jusqu'en 1354. une Histoire de la Ville d'Amiens par la Morliere, chargée de notes & corrections de M. du Cange, deux volumes de recueils alphabétiques marqués des lettres *M.* & *P.* plusieurs piéces détachées de toute nature, & enfin des paquets de vélin séparés & en fort mauvais ordre ; mais dont la réunion a produit cette grande Carte généalogique dont a parlé M. du Pin. Ce jeune M. du Cange mourut l'année suivante 1741. le 8. Septembre, & quoiqu'il eût déclaré avoir remis tout ce qu'il avoit de M. son grand Pere, il lui étoit échappé l'Exemplaire d'une nouvelle édition du Ville-Hardouin, inconnu jusqu'alors. M. d'Aubigni en fit l'acquisition à son Inventaire. Il est heureux que ce précieux & important Manuscrit n'aye pas passé en d'autres mains. Tous les Manuscrits dont on vient de parler, furent augmentés de trois volumes sur le Blason, donnés par M. Guerin, Libraire ; de plusieurs morceaux donnés aussi par M. du Cange, Chanoine Régulier de

Saint Victor, frere du défunt; il les tenoit de M. l'Abbé Denifon, Chanoine de Notre-Dame, & de M. Perruquier, Sous-Bibliothécaire de Saint Victor. Enfin les Manufcrits de M. du Cange ont fouffert une telle difperfion, que M. d'Aubigni en a recouvré des lambeaux dans prefque toute fa famille, tant à Paris qu'à Amiens. On n'eft pas fans efperance d'en recouvrer encore.

Il manquoit à cette Collection la réunion de ce qui avoit été acquis pour le Prince Eugène. M. d'Aubigni fit fur cela, même durant la guerre, des perquifitions, qui n'ont pas été inutiles: il apprit que cette portion de Manufcrits, contenant onze volumes in-folio, etoit paffée dans la Bibliothéque Impériale, & il en obtint d'abord différentes Notices & quelques Catalogues, 1°. par M. Laugier, Médecin de Sa Majefté Impériale la Reine de Hongrie & de Bohême, enfuite par M. le Comte de Richecourt fon Miniftre en différentes Cours, & enfin par fon Eminence Monfeigneur le Cardinal Paffionei : les derniers éclairciffemens font venus à M. d'Aubigni par M. Duval, Bibliothécaire de Sa Majefté Impériale à Florence, lequel étant allé à Vienne depuis la Paix, & ayant pris la peine d'examiner ces Manufcrits, eut la bonté d'en envoyer un Catalogue circonftancié. Ce fut après la lecture de ce Catalogue, que M. le Chancelier Dagueffeau détermina de faire imprimer dans le Journal des Sçavans, mois de Décembre 1750. & Janvier 1751. une Notice des Manufcrits de M. du Cange, dont on a tiré féparément nombre d'Exemplaires.

M. Duval ayant reconnu par l'examen de ces Manufcrits, qu'ils ne pouvoient être dans la Bibliothéque Impériale qu'un objet de pure curiofité, & que réunis à leur tout, ils en pouvoient

devenir un d'utilité universelle, M. d'Aubigni en prit occasion de recourir à Monseigneur le Chancelier, pour engager, par son entremise, une négociation. Ce grand Magistrat, dès-lors attaqué de la maladie qui nous l'a enlevé, n'en agit pas avec moins de zéle & de vivacité. Il chargea M. Langlois d'en conférer au plutôt, en son nom, avec M. le Marquis de Puisieulx ; & cette conférence eut son effet. Ce Ministre écrivit à M. le Marquis de Stainville au nom du Roi, pour obtenir au moins la communication de ces Manuscrits. M. le Marquis de Stainville en instruisit la Cour de Vienne, & reçut en réponse à peu près ce qui suit : *Leurs Majestés Impériales, qui sont charmées de toutes les occasions qui se peuvent présenter d'obliger la Cour où vous êtes, ont donné ordre que les Manuscrits du célébre du Cange fussent envoyés incessamment : la caisse est préparée, & ils doivent partir, &c.* Lorsque ces Manuscrits furent arrivés, M. le Marquis de Puisieulx & M. le Comte d'Argenson en rendirent compte au Roi. Sa Majesté entendit avec plaisir le rapport qu'ils lui en firent, les chargea de faire passer par le même canal ses remerciemens à leurs M. I. & consentit que la caisse fut remise au neveu de M. du Cange. Celui-ci, après avoir examiné à loisir ce que contenoient ces onze volumes, s'est persuadé d'y avoir trouvé le plan universel de toutes les études de M. du Cange, qui dans l'immensité de ses lectures & de ses travaux littéraires n'avoit cependant qu'une unité de sujet, & même une unité de lieu, c'est-à-dire, que dès son plus bas âge il a toujours eu pour objet l'Histoire de France dans toutes ses parties & dans tous ses tems. Relativement à ce point de vûe, il avoit présens à l'esprit les dix-sept siécles écoulés depuis la naissance de J. C. & ceux qui ont précédé jusqu'aux tems les plus reculés, où il soit parlé des Gaulois ; de maniére

qu'à commencer par la Bible, les Hymnes attribuées à Orphée & les Poëmes d'Homére, jufqu'aux Gazettes de fon tems, il a mis toutes fes lectures à contribution, pour éclaircir l'Hiftoire de France. Comme fes premiéres études fe font faites dans la Picardie où il étoit né, il s'eft trouvé fi riche & fi inftruit fur cette partie, qu'il en a pris de très-bonne heure le deffein d'une Hiftoire à part; & comme dans la lecture des Auteurs du moyen âge, ainfi que des Titres & des Chartes, il a trouvé des mots & des ufages, chemin faifant, il a conçû le projet de fes Gloffaires, Latin & Grec. Il faut expliquer de même ce qui fe trouve fur l'Hiftoire d'Angleterre, ou fur d'autres parties; ce ne font que des excurfions.

Cette conjecture de M. d'Aubigni eft devenue pour lui une démonftration depuis qu'il a eu la fatisfaction de la voir fucceffivement adoptée par M. l'ancien Procureur Général, par M. l'Abbé Carpentier, par les RR. PP. Bénédictins Dom Bouquet, Dom Vaiffette & Dom Brice, par le R. P. Dom Pernot, Bibliothécaire de Saint Martin-des-Champs, par M. de Boze, M. du Clos, M. l'Abbé Belley, M. de Foncemagne, M. Secouffe, M. le Préfident Hainaut, M. de Sainte Palaye, M. Falconet, M. l'Abbé de Canaye & plufieurs autres Sçavans. Mais fans s'appuyer fur des autorités, il vaut mieux expofer le Plan même de M. du Cange, dans lequel on verra tous fes Ouvrages, tant Manufcrits qu'Imprimés, venir fe ranger à leur place fous différentes époques; & en ajoutant à la fin les parties qui n'entrent point dans ce grand projet, on aura une Notice entiére de toutes les compofitions de ce fçavant homme.

Il paroît par un Mémoire imprimé dans la Bibliothéque des Hiftoriens de France du P. le Long, que M. du Cange fut appellé

pellé en 1667. aux Assemblées convoquées par M. Colbert pour conférer sur la Collection générale des Historiens de France commencée par M. Duchesne, & que ce Ministre avoit à cœur de faire continuer : on trouve aussi dans cette Bibliothéque un Plan donné par M. du Cange, que le R. P. Dom Bouquet a depuis adopté ; mais on ne voit de sa part aucun mouvement pour développer ses idées à M. Colbert : on sçait seulement que toutes les Conférences qui furent tenues alors, ne produisirent rien. Environ dix ans après, M. de Louvois reprit le même dessein, & s'adressa en particulier à M. du Cange qui lui donna un nouveau projet ; celui-ci n'ayant pas eu plus de succès que le premier, M. du Cange qui avançoit en âge, & qui désespéroit d'en voir l'exécution, pour sauver au moins une partie des matériaux qu'il avoit amassés, se détermina à les fondre dans son Glossaire Latin qu'il donna en 1678. & dans plusieurs autres Ouvrages qu'il fit imprimer depuis jusqu'à sa mort.

Avant d'exposer le Plan de M. du Cange, nous croyons devoir partager ses compositions en trois Classes.

La premiére concerne l'Histoire de France en général.

La seconde, l'Histoire générale de la Province de Picardie.

La troisiéme, tout ce qui se trouve n'avoir aucun rapport ni à l'Histoire de France, ni à l'Histoire de Picardie.

PREMIERE CLASSE.

Ouvrages de M. du Cange, concernant l'Histoire Générale de France.

Monsieur du Cange ayant donné différens projets pour une Collection générale des Historiens de France, on pourroit penser qu'il a eu dessein d'y rapporter tous ses Ouvrages sur la même matiére : c'est une satisfaction pour ceux qui s'intéressent à sa gloire, de voir que Dom Bouquet, qui travaille depuis plusieurs années à cette Collection, désire extrêmement qu'elle soit décorée (ce sont ses termes) des travaux de M. du Cange.

Quelque parti qu'on prenne, il faudra imprimer d'abord le projet présenté par M. du Cange à M. de Louvois en 1676.

Cet article pourroit être suivi de la grande Carte Généalogique de la Maison de France : elle porte onze à douze pieds de haut sur six & demi de large ; en la prolongeant jusqu'à Monseigneur le Duc de Bourgogne, & donnant aux Ecussons quinze lignes de diamétre, elle se trouvera réduite à quatre pieds de front sur une hauteur de six pieds & demi. (*c*)

Le troisiéme article doit être formé de ce qui se trouve réuni en sept ou huit Volumes de ceux qui sont venus de Vienne. (*d*) On y voit en effet tout le plan d'une Géographie historique ancienne & moderne de tous les pays compris dans l'ancienne Gaule, & enclos par le Rhin, les Alpes & les Pyrénées, les mers Océane & Méditerranée. Ce que M. du Cange a dit des deux Montagnes,

(*c*) Voyez sur cette Carte la Notice imprimée, *p.* 18. N°. 7. & le calibre de ces Ecussons à la fin de ce Mémoire, avec le Soleil de Blasons.

(*d*) Voyez la même Notice, *p.* 7.

du Rhin & des deux Mers, pourra paroître ſuffiſant : il y a néanmoins encore beaucoup d'indications dont on pourra profiter.

Il a diviſé la Gaule en quatre parties principales; la Viennoiſe, ou Narbonnoiſe, ſubdiviſée en huit Provinces; la Gaule Aquitanique, ſubdiviſée en 17. Provinces; la Gaule Celtique, ou Lyonnoiſe, ſubdiviſée en 24. Provinces; & la Gaule Belgique, ſubdiviſée en 19. Provinces. Chacune de ces Provinces doit être accompagnée d'une Diſſertation. Celle qui eſt ſur la Gaule Narbonnoiſe eſt preſque achevée, & féconde d'ailleurs en indications. Il y faut joindre un morceau curieux ſur les Bebryces : la Diſſertation ſur l'Aquitaine eſt commencée : il y a nombre d'indications ſur les deux autres : toutes les ſubdiviſions ſont dans le même cas, ainſi que les lieux particuliers de chacune des Provinces. On les pourroit diſtinguer en choſes achevées, imparfaites, ébauchées, ayant beaucoup d'indications, & en ayant peu. Il y a un volume intitulé, *Gallia*, dont on ne peut concevoir l'érudition qu'en le parcourant.

Après cette Deſcription on trouve de quoi partager l'Hiſtoire de France en ſept Époques.

La premiére comprend l'état des Gaules avant les Romains.

La ſeconde, l'état des Gaules ſous les Romains.

La troiſiéme, l'état de la France ſous les Rois de la premiére Race.

La quatriéme, l'état de la France ſous la ſeconde Race.

La cinquiéme, l'état de la France ſous les Rois de la troiſiéme Race.

La ſixiéme comprend le tems des Croiſades.

Et la ſeptiéme, le régne de S. Louis, tige de la Maiſon Régnante.

Nous avons ſur la premiére Époque au moins 17. Diſſertations, ſçavoir :

Les noms anciens des Gaules.
Les Galates.
Les Celtes.
Origine des Gaulois.
Leurs anciens Chefs.
Leurs Expéditions hors des Gaules.
Leurs Colonies.
Leurs Armes & Vêtemens.
Leur Langue.
Leurs Mœurs.
Leur Religion.
Les Druydes.
Gallorum primus impetus.
Gallorum fortitudo.
Gallorum facundia.
Gallorum ſtatura.
Voces antiquæ Gallicæ, &c.

Il y a peu de ces Diſſertations qui ſoient achevées ; mais les matériaux ſont conſidérables, & les ſecours ſont abondans.

Nous avons ſur la ſeconde Époque au moins treize Diſſertations, ſçavoir :

Gouvernement des Provinces ſous les Romains.
Gouvernement des Villes.
Des Colonies.
Des Municipes.
Des Villes confédérées.
Des Villes libres.
Des Villes en ſervitude.
Des Préfectures.

Des Villes tributaires.

Des *Villa*, *Vici*, *Castra*, *Castella*, *Præsidium*.

Des Fabriques d'Armes.

Des Préfets du Prétoire.

Des Préteurs.

Gouvernement des Gaules sous les Empereurs Romains, &c.

Cette partie est presque complette; l'on ne doute pas qu'elle ne fût bien reçûe, même en l'état où elle est.

La troisiéme Époque nous donne au moins vingt Dissertations; sçavoir :

Le nom de France : *Dissertation très-avancée.*

Origine des François.

Division de la France sous nos premiers Rois : M. du Cange en donne deux;

Francia.

Burgundia.

Vascones.

Neustria.

Gothi in Gallia.

Royaume d'Austrasie.

De la forme du Gouvernement des Provinces & des Villes des Gaules sous les François.

Des Comtes.

Des Ducs.

Des *Missi Dominici.*

} Ces quatre Dissertations sont entiéres.

Les Mœurs des François.

Leurs Défauts.

La Religion Chrétienne dans la Gaule.

Des Rois de France.

S'ils étoient électifs.

De la Loi Salique.

Il y a pour cette partie beaucoup de choses faites, & de grands secours pour celles qui ne le sont pas.

La quatriéme Époque comprend trente-sept Dissertations, sçavoir :

État des Gaules sous la deuxiéme Race ; cette Dissertation est très-avancée.

Le Royaume d'Aquitaine.

Le Royaume de Provence.

La Septimanie.

De la Division des Personnes.

Des Nobles.

Des Barons.

Des Bannerets.

Des Bacheliers.

Des Chevaliers.

Des Écuyers.

Des Personnes libres & franches.

Des Serfs.

Des Libertins ou Coûtumiers.

Des différences des Biens.

Des Francs-Alleuds,

Des Fiefs.

Des Fiefs rendables.

Des Hommages.

Des Reliefs.

Des Investitures.

Des Droits de Seigneurie.

Des Droits Fonciers.

Du Droit de Guerre.

Du Ban & Arriére-Ban.

Évêques à la Guerre.

Droit de Régale.

De la forme d'administrer la Justice.

Des Officiers de la Couronne.

Des Officiers de la Maison du Roi.

Des Gouverneurs.

Des Baillifs & Sénéchaux.

Des Capitaines des Places.

Des Enseignes Royales.

Des Échevins.

Des Avoués.

Des Vidames.

Excepté les quatre premiéres Dissertations, il faudra pour les autres recourir aux Glossaires de M. du Cange, à ses Observations imprimées dans différens ouvrages, à ses Dissertations sur Saint Louis, & sur-tout à deux Volumes in-folio, de ceux qui sont revenus de Vienne, où il y a des secours infinis pour la perfection de plusieurs de ces Dissertations. Ce qui regarde les Officiers, les Gouverneurs, les Baillifs & Sénéchaux, les Capitaines, les Avoués & Vidames, a été recueilli avec d'autres matiéres, en cinq grands Volumes in-folio ; mais comme le tout étoit en petits morceaux détachés, qui ont été colés sur du papier blanc, par les soins de M. d'Aubigni, il ne s'est que trop apperçû des pertes considérables faites sur toutes ces parties.

Sous la cinquiéme Époque, nous trouvons le projet d'une Dissertation sur l'État de la France,

Douze Dissertations projettées sur les douze Gouvernemens.

Sur les États Généraux.

Sur les Cours Supérieures.

Sur les Ordres Militaires.

Sur les Ordres Religieux : M. du Cange en nomme quarante-huit, dont on passe les noms.

Cette Époque est la moins fournie. Par ce qui reste sur les Cours Supérieures dans les cinq Volumes mentionnés ci-dessus, il paroît que M. du Cange avoit beaucoup amassé sur cet article. Mais on sera bien dédommagé de ce qui manque, si l'on veut faire emploi de ce qu'il a recueilli pour former un Nobiliaire de France (*e*) : les Mémoires que M. du Cange a rassemblé, & que M. d'Aubigni a disposé par ordre alphabétique, au nombre d'environ huit mille piéces ou morceaux, remplissent trois grands Porte-feuilles ; il y est parlé de mille Familles : on pourroit également donner à cet Ouvrage le titre de Mémoires pour l'Histoire des grands Fiefs ; il n'y en a point de considérable sur lequel il n'y ait beaucoup de recherches & de matériaux, pour former une suite historique, depuis la premiére origine connue de ces Fiefs, jusqu'à leur réunion à la Couronne de France, ou aux Souverainetés adjacentes, comme Savoye, Pays-Bas, Lorraine, &c.

On pourroit aisément en tirer au moins deux cens articles, & ce seroient les plus importans. On regrette deux volumes que M. du Cange avoit achevés & mis au net. L'un in-folio, contenoit des articles achevés du Nobiliaire, & dans l'autre in-quarto, M. du Cange avoit rangé les dignités qui requéroient moins de discours. M. l'ancien Procureur Général qui a parcouru ces Mé-

(*e*) Voyez la Notice, *p.* 29.

moires,

moires, les a trouvés dignes de toute ſon admiration. Pour bien comprendre l'étendue de ce travail, il faudroit avoir au moins vérifié quelques articles : voici de quelle maniére ils ſont traités pour l'ordinaire ; je prens pour exemple les Ducs de Lorraine. M. du Cange en fait une hiſtoire abrégée, qu'il commence par les Rois d'Auſtraſie : il cite en marge toutes les autorités : le nombre en devient prodigieux, quand il arrive aux tems obſcurs, comme ici, lors de la diviſion en haute & baſſe Lorraine. Lorſque cet abrégé hiſtorique eſt fini, il donne une liſte de tous les endroits des Auteurs qui ont parlé de la Lorraine : enſuite il donne un Extrait en forme de tous les Titres originaux qu'il a connus, & dont la ſimple indication ne ſuffiroit pas, parce qu'on ne les a pas ſous la main : & enfin il donne une multitude de renvois à ſes propres Recueils, où l'on trouve de nouvelles citations d'Auteurs ; mais le plus ſouvent, de Titres originaux. Ce ſeul expoſé doit faire connoître de quelle utilité ſeroient ces Mémoires à ceux qui voudroient travailler ſur l'Hiſtoire des Provinces, ou ſur celle des Villes particuliéres, ou des Familles. On ne croit pas ſe tromper en diſant que cette partie pourroit ſervir d'introduction à l'Hiſtoire de la troiſiéme Race.

Pour ne point ſéparer ce qui concerne la partie généalogique, il ſeroit à propos de joindre à ce grand article les Catalogues Hiſtoriques, c'eſt-à-dire, les dépouillemens par Noms de tous les Titres originaux qui avoient été communiqués à M. du Cange, principalement par M. d'Herouval, & dont la plus grande partie étoit tirée de la Chambre des Comptes de Paris (*f*). Ces Extraits ſont rangés par ordre chronologique depuis 1200. juſqu'en

(*f*) On a vérifié que pluſieurs de ces Titres originaux ont péri dans l'incendie arrivée le 27. Octobre 1737.

1515. Ils ne commencent ici qu'en 1205. ce qui précéde eſt perdu, ainſi que pluſieurs autres articles dont on a la preuve, ſeulement, par des Tables que M. du Cange avoit faites de ces Catalogues Hiſtoriques, & qui ſervent au moins à indiquer ce qui manque, & en quoi il conſiſtoit.

Ces Catalogues ont été donnés par M. d'Hozier, mais pluſieurs articles en avoient été tirés & diſtribués dans ſes nombreux cartons : pluſieurs compoſitions de M. du Cange ont eû le même ſort ; on ne peut en douter, depuis que M. d'Hozier de Serigni a bien voulu le vérifier ſur pluſieurs articles qu'il a remis auſſi-tôt en pur don, avec promeſſe de continuer toutes les fois qu'il lui en tombera ſous la main, ou qu'il en pourra trouver ſur les indications qui lui ſeront données. Nous tenons déja par l'effet de cette libéralité de M. d'Hozier, 1°. une Hiſtoire des Seigneurs, Comtes & Ducs de Guiſe : on la croit tirée du volume in-folio que M. du Cange avoit mis au net, car elle eſt travaillée exactement depuis Godefroy, qui vivoit l'an onze cens juſqu'au tems de M. du Cange.

2°. Deux autres articles moins importans, dont un donne la connoiſſance des Comtes de Montagu dans les Ardennes.

3°. Deux cahiers in-fol. contenant la ſuite des Extraits de quelques Cartulaires de Picardie, les Extraits d'un Cartulaire du Chapitre d'Amiens, & celui d'un vieux Regiſtre manuſcrit communiqué par M. d'Herouval, contenant l'établiſſement des Communes par Philippe Auguſte, les Extraits du Cartulaire de Foiſni, & celui du Cartulaire de l'Égliſe de Meaux.

4°. Une Généalogie fort avancée des Rois de Hongrie : le travail en eſt immenſe ; il y a plus de citations que de texte juſques aux Rois de la Maiſon de France, qui ne ſont que commencés,

& que nous trouvons au Nobiliaire de France à l'article *Anjou*.

Nous avons de plus des recherches sur les Rois de Bohême, les Marquis & Ducs d'Autriche, les Ducs de Moravie, les Marquis de Styrie, les Marquis, Comtes, Ducs & Rois de Saxe, les Ducs de Sclavonie, les Ducs de Slewic, les Ducs de Naples & les Ducs de Spolete ; & nous ne sommes pas sans espérance de recouvrer encore d'autres articles. M. du Cange ayant uni à son Nobiliaire de France, les Familles de Constantinople, de Jérusalem, & autres d'Orient ; & ces Familles se trouvant mêlées avec les grandes Maisons d'Allemagne & d'Italie, il lui est resté de quoi former plusieurs suites de celles-ci, qui servent beaucoup à éclaircir notre Histoire de France.

Nous n'avons rien recouvré jusqu'à-présent sur la partie des Catalogues Historiques dont il nous manque environ 360. pages : ce qui nous reste en contient davantage. On y pourra joindre plusieurs piéces qui feront un recueil prétieux pour l'ancienne Noblesse. Il s'y rencontrera peut-être quelques morceaux qui ont été déja imprimés, ou par M. de la Roque, ou par d'autres ; mais ce ne sera pas une raison de les rejetter, parce que tous les connoisseurs avouent que les Noms propres sont ordinairement très-estropiés, & que M. du Cange ayant tout lû par lui-même, & tout copié de sa main, il est plus sûr de s'en rapporter à lui qu'à tout autre. Un autre projet qui n'a rien de commun avec celui-ci, seroit de faire une Table de tous les Noms qui se trouvent dans les Imprimés & les Manuscrits de M. du Cange : cette énumération pourroit se monter à soixante, ou même à quatre-vingt mille Noms.

La sixiéme Époque, qui est le tems des Croisades, ne demande aucune explication : toutes les parties, aussi importantes que curieuses, en sont achevées.

Le premier Ouvrage eſt un volume, intitulé : *Principautés d'Outre-mer* (*g*), ou autrement : *Familles d'Orient*, c'eſt-à-dire, une Hiſtoire des Principautés & Royaumes de Jéruſalem, de Chypre & d'Arménie, & des Familles qui les ont poſſedés. M. du Cange donne d'abord la diviſion du Royaume de Jéruſalem, en quatre Baronnies : Jeruſalem, Tripoly, Antioche & Édeſſe : il dit un mot de la forme du Gouvernement, qu'il compare avec celui de l'Empire de Conſtantinople, conquis auſſi par les François ; & après être entré dans le détail des poſſeſſions & des redevances, il fait l'Hiſtoire des Rois de Jéruſalem : il fait également celle des Rois de Chypre, & enſuite celle des Rois d'Arménie : ce dernier morceau eſt d'autant plus curieux, que nos meilleurs Géographes ne paroiſſent point avoir connu cette derniére Arménie, dont M. du Cange parle de la maniére la plus claire. Il traite enſuite en quatre-vingt articles ſuivis alphabétiquement des principaux Seigneurs des Royaumes de Jéruſalem & de Chypre: & ſucceſſivement des grands Officiers de ces trois Royaumes. Ces articles ſont ſuivis de la Syrie Sainte : on y trouve la Notice des deux Patriarchats de Jéruſalem & d'Antioche, celle des Archevêques & des Évêques qui en dépendent, & des Abbés & des Abbeſſes de la Terre-Sainte ; & enfin les Archevêques & les Évêques de Chypre, & les Grands Maîtres du Temple.

Cette Hiſtoire eſt compoſée avec la plus grande exactitude ; rien n'y eſt avancé ſans autorité, & les marges ſont pleines de citations ; il y aura quelques piéces qu'on y pourra joindre avec ce qui reſte des preuves, dont on a perdu les deux cens cinquante & une premiéres pages in-folio.

Le ſecond Ouvrage qui convient à notre Époque, eſt l'Hiſ-

(*g*) Voyez la Notice, *page* 13.

toire des Familles Normandes qui ont conquiſes la Pouille, la Calabre & la Sicile; par où il faut entendre ſeulement les Familles de notre Normandie, qui ont ſignalé leur valeur en Orient au ſervice des Grecs ou contr'eux, & qui ont auſſi conquis l'Iſle de Sicile ſur les Sarrazins d'Afrique : la connoiſſance de ces Familles eſt néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire Bizantine, & ſur-tout pour entendre les Écrivains Grecs qui en ont corrompu les noms & les ſurnoms.

Cette Hiſtoire eſt traitée avec le même ſoin que la précédente.

Le troiſiéme Ouvrage eſt une nouvelle Edition du Ville-Hardouin, ou Hiſtoire de l'Empire de Conſtantinople diviſée en deux parties : la premiére contient la conquête de la Ville de Conſtantinople par les François & les Vénitiens, écrite par Geoffroy de Ville-Hardouin, Maréchal de Champagne & de Romanie, avec des obſervations par M. du Cange. La ſeconde eſt une Hiſtoire générale par le même M. du Cange, de ce que les François & les Latins ont fait de plus mémorable dans l'Empire de Conſtantinople, depuis qu'ils s'en rendirent maîtres, juſqu'à ce que les Turcs s'en ſont emparés.

Cette Hiſtoire a été imprimée à Paris à l'Imprimerie Royale en 1657. (*h*) M. du Cange l'a tellement retouchée, corrigée & augmentée, que c'eſt un Ouvrage abſolument neuf, & d'un très-grand prix : il y a des additions conſidérables aux Piéces ſervant de Preuves.

La ſeptiéme & derniére Époque eſt le Régne de S. Louis. M. du Cange donna en 1668. l'Hiſtoire de ce grand Roi par le Sire de Joinville, avec des Obſervations & Diſſertations Hiſto-

(*h*) Voyez la Notice, *pag.* 14.

riques : c'eſt un des plus recherchés de ſes Ouvrages. Il mit toute ſon application à éclaircir ce Régne ſi intéreſſant à pluſieurs égards, & qui eſt une Époque pour la Branche Régnante. M. l'Abbé Sallier, en rendant compte à l'Académie de l'acquiſition faite par le Roi, d'un Manuſcrit complet du Sire de Joinville, n'a pas oublié de faire honneur à la ſagacité de M. du Cange, qui ayant été obligé de ſuivre un Manuſcrit défectueux, en a néanmoins conjecturé toutes les lacunes avec la plus grande préciſion.

On pourroit prévenir les déſirs du Public, en donnant dès-à-préſent une nouvelle Édition du Joinville ſur ce beau Manuſcrit : on y ajoûteroit pluſieurs Piéces que M. du Cange a indiquées. L'augmentation la plus importante ſeroit ſans doute le Traité du Droit des Armoiries. Il y auroit deux partis à prendre ; ou de l'achever, & le donner en corps d'ouvrage ; ou de le donner tel qu'il eſt, comme ſupplément aux trente Diſſertations déja imprimées. On ne s'étend point ſur cet Ouvrage, dont le plan eſt imprimé dans la Notice (*i*) : il ſera bon d'y joindre pluſieurs Piéces ſur le Blaſon : & peut-etre ne verroit-on pas ſans quelque ſatisfaction, le projet très-avancé d'un Armorial général.

Avant que de quitter la claſſe des Manuſcrits ſur l'Hiſtoire de France, il faut encore parler d'un Recueil de mille à onze cens Corrections, Remarques ou Additions ſur les Chroniques de Monſtrelet, de l'Édition de Guillaume Chaudiere en 1572. Elles ſont toutes importantes, & tombent principalement ſur les noms Allemands, Anglois, & autres mots étrangers qui ſont défigurés.

(*i*) *Page* 18.

SECONDE CLASSE.

Manuſcrits ſur la Picardie.

LE projet de cette Hiſtoire a paru ſi important, qu'on a cru devoir l'imprimer en entier dans la Notice (*k*) : on y voit que le deſſein en eſt partagé au moins en vingt-un Livres, dont chacun contient pluſieurs articles. En attendant que nous en ayons achevés l'examen, nous nous contenterons de dire que l'objet, les vûes & l'exécution en ſont immenſes : on peut faire fond ſur un bon tiers en état de perfection, ſur un autre tiers plus ou moins travaillé, & ſur des indications & des ſecours pour le reſte.

Il eſt bon d'obſerver que ces ſecours ne ſont pas médiocres. Il y a 1°. cinq volumes in-folio contenant les Extraits de tous les Titres originaux que M. du Cange avoit lû ſur la Picardie, ou plutôt ſur la Gaule Belgique ; car ſa Picardie eſt très-étendue : 2°. Il y a un Porte-feuille de plus de trois cens Piéces originales, copiées par lui, pour ſervir de Preuves à l'Hiſtoire de Picardie : 3°. Un volume à part, contenant des renvois pour les noms de Lieux ; & un autre volume pour les Noms des Familles, &c.

(*k*) *Pag.* 14. *& ſuiv.*

TROISIÉME CLASSE.

Ouvrages ſur différentes Matiéres.

LEs principaux Ouvrages de cette Claſſe ſont imprimés : ſçavoir, le Cinnamus qui a paru en 1670. in-folio ; le Gloſſaire Latin en trois volumes in-folio, en 1678. celui de Cyrille & de Philoxéne, en 1679. in-fol. l'Hiſtoire Byzantine en 1680. in-fol. les Annales de Zonare, en 1687. in-fol. 2. vol. le Gloſſaire Grec 1688. in-fol. 2. vol. la Chronique d'Alexandrie, en 1688. in-fol. & le Grégoras auquel M. du Cange travailloit même dans les derniers tems de ſa vie. Tous ces Ouvrages ſont une nouvelle preuve de ſa plénitude que rien n'arrêta depuis 1676. lorſqu'il eut abandonné ſon deſſein ſur l'Hiſtoire de France.

Parmi les Manuſcrits il y a deux Volumes entiers de Diſſertations projettées ſur toute ſorte de ſujets : Hiſtoire, Queſtions de Juriſprudence, Antiquités, Inſcriptions, Médailles, Monnoyes, &c.

Un Porte-feuille de Recherches ſur l'Hiſtoire d'Angleterre, principalement avant le tems de Guillaume le Conquérant.

Un autre ſur les anciens Oracles pris ſéparément.

Enfin nombre de Piéces détachées, dont on épargne le détail.

On a omis de parler de pluſieurs Ouvrages & Compoſitions qui ne ſont connues que par les lettres de pluſieurs Sçavans à M. du Cange, dont on a un recueil conſidérable. On apprend par celles de M. Rainſant en 1686. que M. du Cange avoit corrigé (comme on dit, *currente calamo*) les Tables Hiſtoriques & Chronologiques du ſieur Roux, ainſi qu'on peut le voir dans la Notice, page 21. Quelques perquiſitions que M. d'Aubigni ait

ait faites, il n'a pû parvenir à recouvrer l'exemplaire de ces corrections : elles méritérent à M. du Cange l'honneur d'une Pension du Roi, dont il a joui environ deux ans.

Par une Lettre de M. Bigot du 16. Septembre 1685. on voit que M. du Cange travailloit sur les Manuscrits Grecs de la Bibliothéque du Roi. M. Bigot lui en parle en ces termes : *Avez-vous achevé le Catalogue de tous les Manuscrits Grecs de la Bibliothéque du Roi?*

Par trois Lettres de M. Anisson des 26. Mars, 11. Avril & 4. Mai 1686. on voit que ce célébre Imprimeur avoit fait à M. du Cange des propositions pour augmenter le Calepin, & que M. du Cange lui avoit envoyé un Plan tellement à son gré, qu'il offroit de s'engager à l'Impression, immédiatement après celle du Glossaire Grec.

Le même, dans une autre Lettre du 10. Février 1688. propose à M. du Cange de donner un *Lexicon purioris Latinitatis.* M. du Cange fut attaqué de maladie au mois de Juin, & mourut le 23. Octobre suivant.

Si le Recueil des Lettres est imprimé, on y verra plusieurs autres projets également utiles, & qui demandoient la plus vaste érudition.

Il y a dans la Bibliothéque Impériale de Vienne, un Térence chargé de Notes de la main de M. du Cange ; on nous en promet une copie.

Pour ne rien négliger des Travaux Littéraires de M. du Cange, il faudroit encore parler des Observations, des Notes & des Tables qu'il ajoûtoit à ses Livres imprimés & à ses Manuscrits. On en a recouvré quelques-uns : ils font connoître que sa Bibliothéque étoit par-là d'une grande considération : on n'en a pas même le Catalogue.

CARTE DES ROIS DE FRANCE.

ON a parlé dans ce Mémoire d'une Carte Généalogique des Rois de France, dreſſée par M. du Cange, dans ſa jeuneſſe : on a dit auſſi dans la Notice imprimée en 1750. que cette Carte, avec quelques légéres corrections, ſeroit d'une grande utilité pour l'étude de notre Hiſtoire. En attendant qu'on prenne un parti là-deſſus, on ne ſera pas fâché de trouver ici le deſſein d'un *Soleil* de Blaſons qui ſe trouve placé au bas de cette Carte, & qui préſente vingt-un Royaumes poſſédés par les François, dans un eſpace qui s'étend depuis la mer Occidentale, juſqu'à l'Euphrate.

On y voit l'Écu de France poſé en cœur, d'où part un Rayon qui tient aux Armes de l'Empire d'Occident, tenu par Charlemagne, & par pluſieurs de ſes Succeſſeurs.

Un autre Rayon tient à l'Empire d'Orient conquis par les François en 1204. & occupé par pluſieurs Princes de la Maiſon de France.

Un troiſiéme Rayon tient à l'Écu de Portugal : ce Royaume entra dans la Maiſon de France par le Comte Henri de Bourgogne, qui y paſſa en 1089. & y forma un établiſſement. Alphonſe I. ſon fils en fut proclamé Roi après la fameuſe Bataille d'Ourique en 1139. Sa poſtérité y régne encore.

Un quatriéme Rayon tient à l'Écu de Navarre. Ce Royaume, (indépendamment de la conquête qu'en avoit fait Charlemagne,) eſt entré trois fois dans la Maiſon de France. Il a été poſſédé par Philippe le Bel, & par quatre autres Rois ſes Suc-

cesseurs : la Reine Jeanne de Navarre porta ce Royaume en mariage à Philippe d'Évreux, fils de Louis de France, tige de la Branche d'Évreux, qu'elle épousa le27. Mars 1317. Le Royaume de Navarre est entré pour la troisiéme & derniére fois dans la Maison de France par le Mariage contracté le 20. Octobre 1548. entre la Reine Jeanne d'Albret & Antoine de Bourbon, Prince de Bearn, pere du Roi Henri le Grand, lequel unit à perpétuité la Navarre à la Couronne de France par Édit du mois de Juillet 1607.

Un cinquiéme Rayon tient à l'Écu de Pologne. Ce Royaume a été occupé 1°. par Louis le Grand, de la premiére Maison Royale d'Anjou, lequel en fut couronné Roi le 17. Novembre 1370. il étoit déja Roi de Hongrie. 2°. Il a été occupé par le Roi Henri III. qui en fut couronné Roi à Cracovie le 15. Février 1574.

Le sixiéme Rayon tient à l'Écu de Hongrie. Ce Royaume a été occupé par plusieurs Princes dans les deux principales Branches de la premiére Maison Royale d'Anjou. Charles, surnommé Martel, en fut couronné Roi le 8. Septembre 1290. Son fils Charles II. surnommé Charobert, fut après lui couronné au mois d'Août 1310. Il joignit à ses États les Royaumes de Bosnie, d'Esclavonie & de Dalmatie. Son fils Louis, surnommé le Grand, fut aussi couronné Roi de Hongrie en 1342. C'est le même qui a été Roi de Pologne.

Les autres Rois de Hongrie de cette Maison d'Anjou, se trouvent dans la Branche de Sicile-Duras.

Un septiéme Rayon tient à l'Écu de Jérusalem. On sçait que les François ont possédé ce Royaume pendant le XII. siécle, & qu'ils en avoient fait la conquête. Les Droits en sont venus à

la première Maiſon d'Anjou par Charles de France, frere de Saint Louis, lequel étant déja Roi de Naples & de Sicile, acquit les Droits de Marie d'Antioche ſur le Royaume de Jéruſalem. Il en prit le titre vers l'an 1277. Tous ſes Succeſſeurs l'ont continué.

Un huit & un neuviéme Rayons tiennent aux Écusde Naples & de Sicile. Sans parler de la conquête de ces deux Royaumes par les Normands qui en ſont les premiers Fondateurs, Charles Comte d'Anjou ſeptiéme fils de Louis VIII. & frere de S. Louis, & chef de la premiére Maiſon d'Anjou, y fut appellé en 1265. Les guerres qui ſuivirent entre les différentes Branches de cette Maiſon, & entre les Deſcendans de Louis de France Duc d'Anjou, ſecond fils de Jean II. Roi de France, & chef de la ſeconde Maiſon d'Anjou, ſont un point des plus embrouillés de notre Hiſtoire, & dont la déduction ne peut convenir ici : tous les Droits s'en ſont trouvés réunis dans la Reine Jeanne II. d'une part, & dans le Roi René, qui prenoit les qualités de Roi de Naples, de Sicile, de Jéruſalem, d'Arragon, de Valence & de Majorque : la Reine Jeanne II. adopta ce Prince, & l'inſtitua ſon Héritier univerſel en 1435. Il mourut à Aix en Provence le 10. Juillet 1480. & laiſſa tous ſes États & Seigneuries à ſon Neveu Charles d'Anjou, de la Branche des Comtes du Maine, lequel ſe qualifia Roi de Naples, de Sicile, de Jéruſalem, &c. Il mourut le onze Décembre 1481. ayant inſtitué le Roi Louis XI. ſon Héritier univerſel.

Le dixiéme & dernier Rayon tient à l'Écu d'Arragon. Il nous rappelle les Droits d'Yoland d'Arragon, Héritiére de ce Royaume, & qu'elle porta à ſon mari Louis II. Duc d'Anjou, qui en prit le titre ; ce que Louis & René ſes enfans continuérent. Ce

Droit eſt parfaitement établi, & il étoit tellement reconnu, comme l'a remarqué M. Dupui, que par le Traité de Crêpy en l'an 1544. l'Empereur Charles-Quint tira du Roi François I. une Ceſſion expreſſe de ſes Droits ſur l'Arragon.

Dans le cercle intérieur nous trouvons d'abord les Armes du Royaume d'Écoſſe, dont François II. a été Roi par ſa femme Marie Stuart qu'il épouſa le 24. Avril 1558.

Nous trouvons enſuite les Armes de Majorque, Minorque, Sardaigne & Corſe. En remontant au tems de Charlemagne, (*l*) on voit que ces Iſles lui ont été ſoumiſes, & ont reclamé ſa protection : elles ſont auſſi toutes les quatre des dépendances du Royaume d'Arragon : la Sardaigne & la Corſe y furent unies en 1295. par une Bulle du Pape Boniface VIII. en date du 27. Juin, ce qui fut confirmé en 1297. que Dom Jayme, Roi d'Arragon, fut couronné à Rome Roi de Corſe & de Sardaigne. Le Royaume de Majorque avoit été conquis ſur les Maures ; la Ville capitale priſe d'aſſaut, & ſon Roi fait priſonnier le dernier Décembre 1229. & cette même année le Roi d'Arragon avoit encore pris Minorque. Dom Pedre, Roi d'Arragon, donna les Iſles de Majorque & de Minorque, avec le titre de Roi, à Dom Jayme ſon frere cadet le 26. Novembre 1276. en exécution du Teſtament de ſon pere, ce qui excita des guerres domeſtiques. Le dernier Roi, nommé Dom Jayme, en fut dépouillé, & mourut en 1374. Il laiſſa tous ſes droits à ſa ſœur Iſabelle, Marquiſe de Montferrat, femme renommée par ſon grand courage : elle céda toutes ſes prétentions à Louis, Duc d'Anjou, frere du Roi de France ; mais il s'en déſiſta par accommodement.

Nous avons enſuite les Armes d'Algarve, dont le Royaume

(*l*) Voyez Annal. Franc. ſous les ann. 799. 806. 807. & 812.

fut uni au Portugal en 1188. par Sanche premier, & conquis une ſeconde fois en 1249. par Alphonſe III.

Les Armes de Dalmatie, Eſclavonie & Boſnie, outre qu'elles marquent des unions au Royaume de Hongrie, nous rappellent encore que ce ſont des conquêtes faites par un Prince du Sang de France.

Les Armes du Royaume de Valence ne ſont qu'un annexe au Royaume d'Arragon depuis la conquête de ce Royaume faite par le Roi Dom Jayme d'Arragon, lequel prit la Ville de Valence ſur le Roi Jaen le jour de Saint Michel 29. Septembre 1238.

On a donné ce *Soleil* de Blaſon tel qu'il ſe trouve au bas de la grande Carte de M. du Cange : ſi on y vouloit ajouter le Royaume d'Eſpagne, il faudroit en mettre les Armes où ſont celles d'Écoſſe, & mettre celles-ci à la place de celles de Valence que l'on pourroit ſupprimer.

FIN.

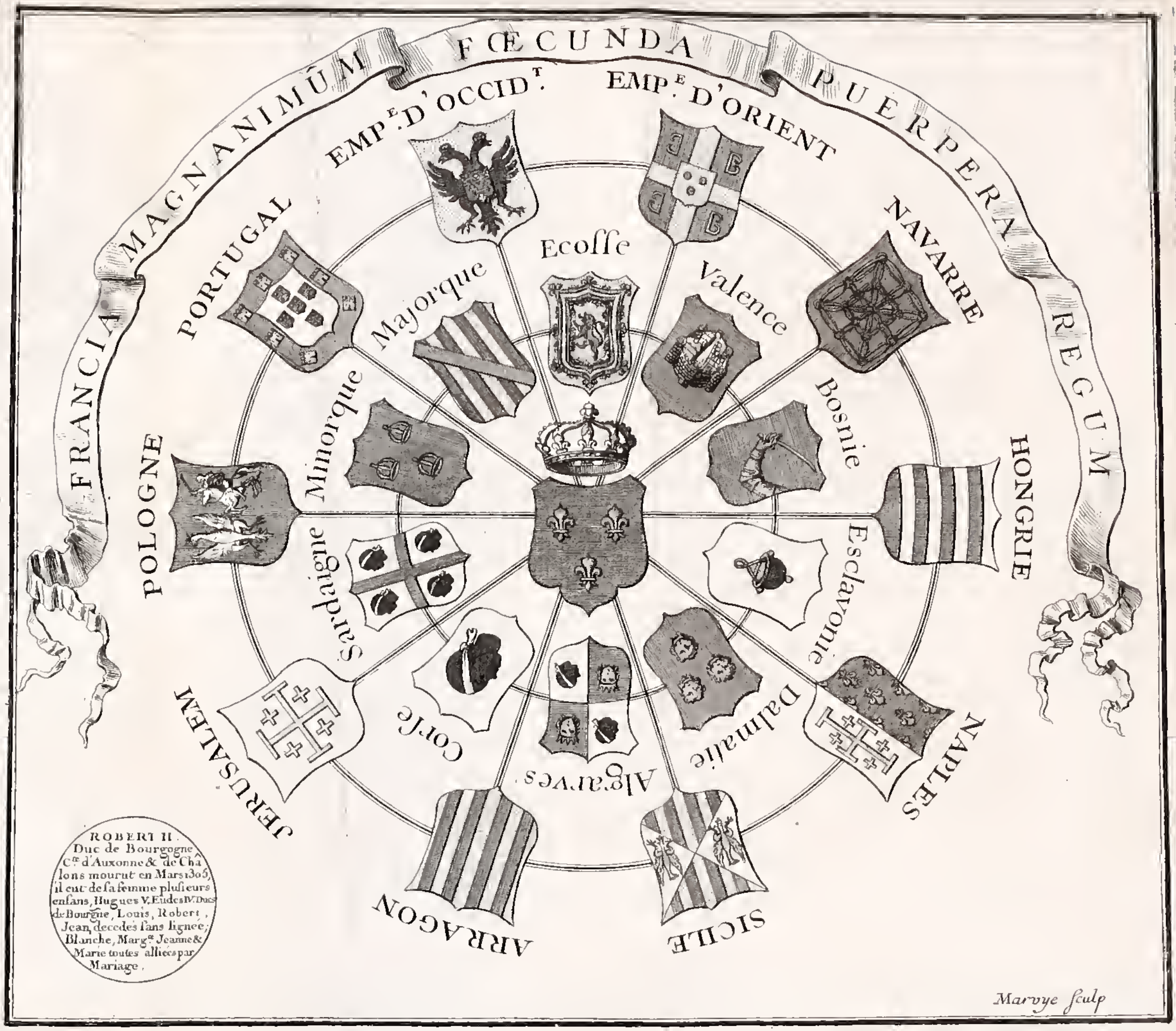
FRANCIA MAGNANIMŪM FŒCUNDA PUERPERA REGUM
EMP.E D'OCCID.T
EMP.E D'ORIENT
PORTUGAL
NAVARRE
POLOGNE
HONGRIE
JERUSALEM
NAPLES
ARRAGON
SICILE
Ecosse
Majorque
Valence
Minorque
Bosnie
Sardaigne
Esclavonie
Corse
Algarves
Dalmatie
ROBERT II.
Duc de Bourgogne
C.te d'Auxonne & de Châ
lons mourut en Mars 1305,
il eut de sa femme plusieurs
enfans, Hugues V. Eudes IV. Ducs
de Bourgne, Louis, Robert,
Jean, decedés sans lignée;
Blanche, Marg.te Jeanne &
Marie toutes alliées par
Mariage.
Marvye sculp